

Enquête publique révision P.L.U. Capendu

1 message

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>
À : mjammes@capendu.fr, contact@capendu.fr

20 février 2020 à 16:10

Bonjour monsieur le maire
Bonjour madame JAMMES

Je suis passé ce jour 20 février 2020 à la mairie de Capendu pour la vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur la commune.

Comme la dame à l'accueil m'a fait connaître que madame JAMMES était absente aujourd'hui et demain, elle n'a pas été en mesure de confirmer si l'arrêté complémentaire avait été pris. Je lui ai demandé de vous transmettre le message suivant :

- Bien vouloir me transmettre l'arrêté complémentaire dès qu'il sera signé.
- Rajouter sur les avis d'enquête publique affichés dans la commune en dessous de "soit par courriel...." la mention suivante :

"soit sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse du site suivante : <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

En outre avez vous fait paraître dans les deux journaux L'Indépendant et La Dépêche l'avis d'enquête publique car je n'ai reçu aucune preuve de cette parution, ni aucun exemplaire des journaux. La première parution devait se faire le 15 février 2020 au plus tard.

Pour le rappel d'avis d'enquête publique, il ne faudra pas oublier d'y inclure la mention prévue dans l'arrêté complémentaire sur le registre dématérialisé. Ce rappel doit paraître dans les deux mêmes journaux dans les 8 jours qui suivent l'ouverture de l'enquête, soit avant le 10 mars 2020.
De la même manière, je devrais en recevoir la preuve.

De plus je vous informe qu'à la date du 20 février l'avis d'enquête publique ne figure pas sur le site de la commune comme le prévoit l'article R.123-11 II du code de l'environnement, il devrait y être depuis le 15 février 2020. L'intégralité du dossier d'enquête publique ne s'y trouve pas non plus, c'est celui que j'ai coté et paraphé qui doit apparaître.

Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur